

N° d'agrément : SAP/200055671

UT 079 de la DIRECCTE  
Chantal GAUTIER  
4 rue Joseph Cugnot  
BP 8621  
79026 NIORT Cedex 9

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES  
Direction des Solidarités et de l'Autonomie des Personnes  
74 rue Alsace Lorraine  
CS 58880  
79028 NIORT Cedex

ARS Aquitaine Limousin Poitou Charentes  
6 rue de l'Abreuvoir  
CS 18537  
79025 NIORT CEDEX



Du lundi au vendredi  
8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 45 à 17 h 30  
Fermé le mercredi après-midi

33 place des promenades - 79600 AIRVAULT  
Tél. standard 05 49 63 60 75  
Tél. coordinatrice 05 49 63 60 78  
[saad@cc-avt.fr](mailto:saad@cc-avt.fr)



Réduction fiscale  
Crédits d'impôts



## Qu'est-ce que le CIAS ?

---

---

Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale** (C.I.A.S) est une compétence de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

## Les missions et valeurs du CIAS

---

---

Le CIAS **contribue au maintien à domicile des personnes fragiles** et **apporte** aux familles et actifs **un soutien pour leur bien-être et leur bien vivre**.

Nous appuyons notre réflexion éthique sur la charte Nationale Qualité des services à la personne et sur la charte des droits et des libertés de la personne.

## Zone d'intervention

---

---

Le CIAS intervient sur :

AIRVAULT et ses communes associées (BORCQ, SOULIÈVRES, TESSONNIÈRE), AVAILLES-THOUARSAIS, BOUSSAIS, IRAIS, ASSAIS-LES-JUMEAUX, SAINT-LOUP-LAMAIRE, LE CHILLOU, LOUIN, MAISONTIERS.



## La facturation

---

---

La facturation est établie sur la base des données issues du dispositif de télégestion. Elle est effectuée le 10 du mois suivant, payable auprès de la trésorerie avant le 25, par prélèvement automatique, chèque, espèces ou CESU.

## Un travail en partenariat

---

---

Le CIAS Airvaudais-Val du Thouet renforce et développe continuellement les partenariats pour orienter au mieux les personnes.

### Ses partenaires :

- SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile),
- Réseau de Santé,
- CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination),
- Conseil Départemental,
- Mairies,
- Professionnels médico-socio...

## 2 propositions

---

### Le service prestataire

Pour les interventions à domicile en prestataire, le CIAS Airvaudais-Val du Thouet est l'employeur de l'intervenante à domicile. Les intervenantes sont sous l'autorité hiérarchique de la coordinatrice qui planifie les interventions à domicile.

Nous sélectionnons et mettons à votre disposition des intervenantes qualifiées en fonction de vos besoins.

Notre personnel bénéficie de formations régulières afin de maintenir son niveau de connaissances professionnelles.

En cas d'absence de l'aide à domicile, un remplacement est assuré dans les délais les plus courts selon la nature des prestations. L'utilisateur est alors informé de l'identité du nouvel intervenant qui lui sera présenté.

Le bénéficiaire règle les factures, incluant les frais de fonctionnement du service et le salaire de l'intervenant, à la trésorerie.

Le tarif plein (sans prise en charge de caisses) est fixé annuellement par le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet.

Si vous bénéficiez d'une prise en charge par une caisse, la participation financière de l'utilisateur est fixée par celle-ci.

**Les horaires des interventions sont de 7 h à 20 h 30, 7 jours sur 7 en fonction du contrat de prestation établi.**

### Le service mandataire

L'utilisateur est l'employeur de l'aide à domicile. A ce titre l'employeur doit respecter le droit du travail et la convention collective du particulier employeur, mettre en place la surveillance médicale et s'acquitter du paiement des cotisations sociales. L'utilisateur organise l'intervention à domicile directement avec son salarié. Nous aidons dans les démarches administratives :

- ♣ Recherche du personnel en adéquation avec les contraintes et les souhaits de l'utilisateur,
- ♣ Etablissement du contrat de travail qui vous lie à votre salarié,
- ♣ Etablissement des bulletins de salaires de votre personnel.
- ♣ Réalisation des démarches et déclarations auprès des organismes tels que l'URSSAF.
- ♣ Proposition d'un remplacement lors de l'absence de votre salarié.
- ♣ Accompagnement dans les fins de contrats (licenciement, démission, fin de CDD)



## Le fonctionnement

---

**Toute demande d'intervention donne lieu à une évaluation** des besoins et des attentes de la personne par la coordinatrice du service.

Cette évaluation se fait au domicile de la personne.

Le coût des prestations est à la charge du bénéficiaire, différentes aides peuvent être demandées.

Le service informe les bénéficiaires et aide à la mise en place des dossiers :

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, octroyée par le Conseil Départemental sur la base d'un plan d'aide élaboré par l'assistante sociale en fonction des ressources et du niveau de dépendance de la personne.
- La caisse de retraite, la sécurité sociale, la mutuelle, l'assurance contractée ; (un dossier de demande de prise en charge peut être instruit par le service et transmis). Le nombre d'heures, la durée et le montant financé de la prise en charge sont fixés par l'organisme payeur.

**Un devis gratuit personnalisé** est établi sur simple demande et pour toute prestation d'un montant supérieur ou égale à 100 € TTC / mois.

Si le devis est accepté et signé, **un contrat de prestation** est établi en accord avec le plan d'aide élaboré par le Conseil Départemental et la décision de la personne aidée ou de sa personne référente. Celui-ci précise l'objet, la nature de la prestation fournie, les modes d'intervention possibles ; les tarifs et les possibilités de prise en charge financière par un organisme social. Le nombre, les horaires et la durée d'intervention peuvent être révisés en fonction de l'évolution de l'état de la personne, de ses besoins et des possibilités du service.

Le CIAS Airvaudais-Val du Thouet est à la disposition de chacun afin de s'adapter au mieux à la demande.

Un questionnaire est transmis aux usagers, annuellement, afin de connaître sa satisfaction par rapport aux prestations apportées et ainsi contribuer à l'amélioration continue du service.

## Une équipe de professionnels

---

### L'équipe administrative

Angélique SÉNÉCHAULT : coordinatrice et chargée des plannings

Gaëlle DEVAUD : chargée d'accueil – assistante GRH

Claudie DORET : chargée des plannings

Isabelle PAIN : comptabilité – facturation

Cette équipe est disponible afin de répondre à toute demande, réclamation, attente, de manière à toujours améliorer la qualité des prestations.

### Les intervenants à domicile

La mission des aides à domicile est **d'aider et accompagner l'utilisateur** :

- Dans la **réalisation des actes essentiels** de la vie courante (toilette, habillage, mobilisation, prise de repas, surveillance à la prise de médicaments)
- À **maintenir des conditions d'hygiène et de confort** (travaux ménagers, linge, vitres).
- Pour les **activités ordinaires de la vie** (courses, démarches administratives, promenades, activités de loisirs).

Les aides à domicile ont un rôle **d'accompagnement relationnel et social pour le maintien et/ou le retour à l'autonomie des personnes les plus fragiles.**

